

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 044-214400756-20260212-9_2026-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents11
votants12

L'an deux mil vingt-six, le **DOUZE FEVRIER**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves DUMARCHÉ Jérémy BOMMÉ Jean-Paul GRIMAUD Sylvie
HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRIMAUD Sylvie)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHIRADE Brigitte

OBJET

9/2026	VENTE D'UNE PARCELLE 18 RUE DE LA GARE EN VUE D'Y CONSTRUIRE DES LOGEMENTS SOCIAUX
---------------	---

M. le Maire expose que la société Cairn Promotion a réalisé une étude de faisabilité pour la réalisation d'un lotissement de 12 maisons locatives sociales d'une surface plancher constructible totale d'environ 940 m2 sur la parcelle située 18 rue de la Gare.

Ce projet a été présenté aux bailleurs sociaux et Habitat 44 souhaite se porter acquéreur de cette future opération VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) sociale de 12 maisons.

Par courrier en date du 6 février 2026, la société Cairn Promotion souhaite se porter acquéreur pour un montant de 31 500,00€ TTC d'une future parcelle que la commune détacherait de celle référencée AA 0286 au 18 rue de la Gare. Cette parcelle aurait une contenance d'environ 2900 m².

La vente sera soumise à la signature d'une promesse unilatérale de vente assortie des conditions suspensives suivantes :

- le terrain devra être laissé libre de toute occupation,
- L'absence de surcoûts liés au sol (dépollution, fouille archéologiques),
- la possibilité d'une viabilisation de la parcelle en EU, EP, AEP, BT, FT à la charge de l'acquéreur
- L'obtention d'un Permis de Construire purgé de tout recours pour la réalisation d'un lotissement de 12 maisons à usage d'habitations locatifs social compris voirie de desserte et stationnements d'une surface habitable totale minimum de 900 m2,
- La signature d'un contrat de réservation pour une vente en bloc d'un ensemble d'habitations VEFA locatif social compris voirie.

Les travaux seraient susceptibles de démarrer dès le 2nd semestre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Cairn Promotion et décide de vendre une parcelle d'environ 2 900 m² au 18 rue de la Gare pour une opération VEFA sociale de 12 maisons
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

